

(Annexe N° 6-2)

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique du....., relatif aux prestations administratives rendues par les services du Ministère de La jeunesse, des Sports et de l'Education Physique et les établissements sous tutelle et aux conditions de leur octroi (JORT n°..... du.....).

Organisme : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education
(Société Promosport).

Domaine de la prestation : Promotion du sport.

Objet de la prestation : Participation aux pronostics sportifs

Conditions d'obtention de la prestation

Respect des conditions du règlement général des jeux de pronostics sportifs n° 117 du 7 décembre 1993 tel que modifié et complété le 26 juillet 1999 et le 24 Août 1999.

Pièces à fournir

- Achat de bulletins d'un point de vente
- Enregistrement du bulletin par la valideuse installée dans le point de vente

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Remplir le bulletin de jeux et son enregistrement par la valideuse installé au point de vente - déclaration des résultats définitifs - Paiement de la prime	- L'intéressé - la société Promosport - Commission de contrôle - la société Promosport à travers les agences de sa banque	- Conformément aux délais déterminés par la société - Suite à l'achèvement des rencontres désignées dans la grille hebdomadaire - Suite à la remise du procès verbal de la commission de contrôle portant déclaration des résultats définitifs

Lieu de dépôt du dossier

Les points de vente

Lieu d'obtention de la prestation
--

Service : La société Promosport.

Adresse : Zone urbaine du nord – Maison des fédérations sportives Tunis 2035.
--

Délai d'obtention de la prestation

Immédiatement et jusqu'à la fermeture du réseau central de la société du Promosport

Références législatives et / ou réglementaires

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Loi n° 84-63 du 6 Août 1984 portant organisation et développement des activités physiques et sportives.- Décret n° 93-1601 du 26 juillet 1993 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la société promosport.- Règlement général des jeux de pronostics n° 117 du 7 novembre 93 tel que modifié et complété le 26 juillet 1999 et le 24 Août 1999. |
|---|